



DELIBÉRATION N°126

CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 SEPTEMBRE 2022

DEL 2022.09.07/126

Thème :

**ZAC LES QUARTIERS
DU 15/9**

Objet :

**Lancement de la
modification simplifiée
n° 10 du PLU -
Suppression de
l'emplacement réservé
n° 13**

Convocation :

Date : 01/09/2022

Affichage : 01/09/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de

suffrages

exprimés : 31

Le **mercredi 07 septembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
René MICHEL donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Sandrine CORDIER, Gabriel LÉON

Absents :

Christian FERRUS

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20220907-2022_09_126-DE
Reçu le 14/09/2022
Publié le 14/09/2022

Rapporteur : André MARTIN

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-41, L.153-21, L153-45 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le conseil municipal en date du 14 avril 2007 ;

VU le traité de concession relatif à la ZAC « Cœur de Ville » notifié à la SPL AREA PACA le 11 février 2015 ;

VU la délibération n° 2021.06.02/102 du 02 juin 2021 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession ;

CONSIDERANT l'emplacement réservé n° 13 au profit de la Ville de Briançon inscrit dans le PLU, destiné à libérer les emprises pour la création d'une voie de desserte dans le quartier Colaud et l'élargissement de l'Avenue Général Barbot, pour une emprise totale de 7290 m², sur les parcelles cadastrées AK 459 - 457 - 456 - 64 et 54 ;

CONSIDERANT l'opération d'aménagement de la ZAC « des quartiers du 15/9 » dont le programme a été ajusté par l'avenant n°2 au traité concessif ;

CONSIDERANT le plan d'aménagement de la ZAC comprenant des voiries, des espaces publics, des lots à bâtir, des lots à réhabiliter ;

CONSIDERANT l'inadéquation entre le plan d'aménagement de la ZAC et l'emplacement réservé n°13 ;

CONSIDERANT la maîtrise du foncier sur le site de la ZAC par l'aménageur, acquise lors de la cession par l'Etat à la Ville des terrains suite au départ de l'Armée ;

CONSIDERANT la possibilité offerte par le code de l'urbanisme d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour supprimer un emplacement réservé ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique et numérique » réunie le 05/09/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220907-2022_09_126-DE
Reçu le 14/09/2022
Publié le 14/09/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le lancement de la procédure de modification simplifiée n°10 du PLU visant à supprimer l'emplacement réservé n°13, conformément au Code de l'urbanisme et selon les étapes suivantes :
 - Publication d'un avis de modification simplifiée dans un journal local d'annonces légales
 - Mise à disposition du public au service de l'urbanisme et sur le site internet de la Ville, pour une durée d'un mois, d'une note de présentation et d'un registre afin de recueillir les observations du public
 - Passé ce délai, le conseil municipal sera à nouveau saisi pour analyser les observations et décider de la suite à donner à cette modification simplifiée
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 DEL 2022.09.07/126

PUBLIÉE LE : **14 SEP. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20220907-2022_09_1526-DE
Reçu le 14/09/2022
Publié le 14/09/2022

UC

UBe

UC

UB

BPE

Projet
logement

Projet
Hôtel

DOMITYS

Av de l'Europe

Av René Fagot

Av de Alger

